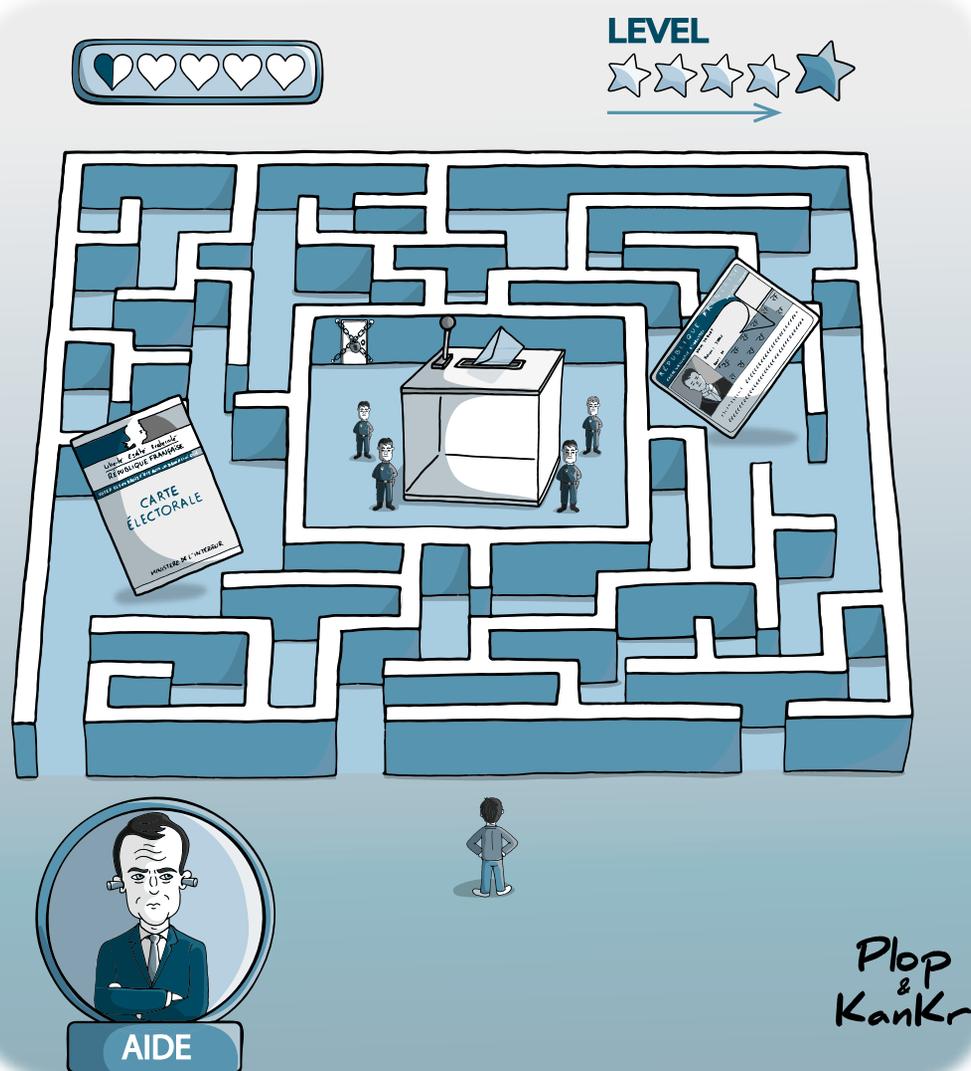


# L'Anjou laïque

N° 130 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Janvier, Février, Mars 2020

## RIP POUR L'ADP : LE PARCOURS DU COMBATTANT DES ÉLECTEURS !



**A.D.P, ne baissons pas les bras** ..... p.10

**Une Angevine syndicaliste et féministe** ..... p.5

**Controverse Greta Thunberg** .. p.6

**11 novembre, place de la Paix**..... p.7

**Broomball à Angers Championnat d'Europe** ..... p.17

### Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Sylvie Cognard	p.2	Etat de nécessité	p.7	Note de lecture : jean et Zlata	p.15
Parti-pris	p.3	In Girum	p.12	Associations	p.16
P.M.A.	p.5	Montagne de mensonges	p.13	Courrier des lecteurs	p.18
Homéopathie	p.8	Figures éponymes	p.14	Délires de Sylvain	p.20

## Sylvie Cognard : Toubib des cités

**C'est là qu'elle a voulu vivre, dans une modeste maison en une zone pavillonnaire périphérique de l'agglomération à deux pas des champs cultivés mais aussi du terminal d'une ligne de bus. Ici les rues, les avenues portent des noms de pacifistes, de défenseurs d'opprimés. En arrivant nous avons reconnu sa petite voiture devant la porte. Et c'est Rémy qui nous a ouvert. Elle s'est installée à la table du séjour face à la lumière de la baie et sans que nous posions de questions, elle a commencé et nous l'avons écoutée.**

Une vie n'est que rarement un parcours lisse, rectiligne, même quand on est la petite dernière choyée d'une fratrie née hors du besoin. Trop jeune en 1968 pour trouver sa voie sous les pavés, elle n'en formula pas moins un projet contestataire en souhaitant devenir bergère. À l'école des bergers de Rambouillet, la liste d'attente dépassait les trois ans, alors bravache, elle s'orienta vers médecine où elle travailla dur et trouva sa vocation. En octobre 1972, elle atterrit à la fac d'Angers, hors du périmètre familial, mais pas trop loin non plus pour que le cocoon continue d'irradier. Elle adopte le slogan *un enfant si je veux quand je veux* et se lie très tôt au Planning familial. En parallèle avec ses études elle devient conseillère conjugale au tout jeune centre IVG de l'hô-

*Devenir médecin de famille est un choix fort mais dans une cité HLM, c'est indéniablement se rapprocher des plus démunis*

pital d'Angers, (qui deviendra plus tard le centre Flora Tristan). Elle fait des cinq premières années de ce centre (ouvert en juillet 1975) son sujet de thèse de médecine générale qu'elle soutient en 1980. Ce sont ses stages en milieux hospitaliers où manquait l'humain la plupart du temps qui la poussent vers la médecine de proximité. Elle devient donc médecin généraliste et rejoint en association le médecin Patrick Rospabé dans un cabinet créé dans un appartement HLM de

la cité Verneau à Angers. Devenir médecin de famille est un choix fort mais dans une cité HLM, c'est indéniablement se rapprocher des plus démunis, ceux qui souffrent le plus dans un quartier défavorisé et multiculturel. C'est aussi puiser dans sa diversité pour se donner les moyens de combattre



efficacement tout ce qui pourrait rogner les capacités d'accès aux soins. Ils s'engagent donc sans compter ; leurs heures auprès de leurs patients les heures avec les services sociaux pour faire aboutir et suivre les dossiers handicap, accident du travail..., des heures contre les injustices et les projets de réduction de la protection sociale (pour réduire le trou béant de la Sécu organisé par les pouvoirs successifs), pour elle aussi des heures de week-end une fois par mois à Paris au Syndicat de la médecine générale (SMG), des heures en participant au comité de rédaction de la revue *Pratiques*, les cahiers de la médecine utopique et les heures à Flora Tristan.

En juillet 1999 la couverture médicale universelle est créée (CMU), éclaircie bien venue qui n'efface pas le quotidien usant des bugs de l'informatisation forcée de la profession avec la mise en place de la carte Vitale. Sur le terrain c'est l'engagement total donc épuisant et fragilisant. Patrick son associé se suicide en décembre 1999. Elle récupère la plupart de ses patients et maintient le cabinet avec la petite équipe constituée de sa collègue Élisabeth et de deux secrétaires. Elle tient le coup mais en 2005 elle burnaute. En 2006 elle se blesse, en 2007 elle décide d'écrire. Au premier janvier 2008 elle quitte le cabinet médical, le confiant aux bons soins des plus jeunes. Elle garde ses cours à la fac, ses vacations au centre IVG et intègre l'équipe de l'Institut médico-éducatif des Ponts-de-Cé. En 2008 elle se sépare d'avec son époux.

### Écritures

Son premier livre publié en avril 2007 aux Éditions du Petit Pavé a pour titre : « Toubib de cité, malade du régime ». Elle a besoin d'écrire son témoignage de médecin généraliste en HLM, de crier son refus de la réforme de l'Assurance maladie qui mène

à la création de deux systèmes, un pour les pauvres et un pour les riches, à l'opposé de celui adopté en 1945 à la création de la Sécu : Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Dans un article du journal *l'Humanité* du 28 avril 2009 qui l'interviewait sur ce premier livre, on retrouve un peu de l'état d'esprit de l'époque de la création de cabinet dans un quartier populaire : "Lorsque nous nous sommes installés en

contrat d'association, on nous a pris pour des fous. On nous a taxés d'assistants sociaux et de misérabilistes. Mais nous avons continué à recevoir nos patients, à les écouter et à prendre soin d'eux."

Depuis elle a écrit deux autres livres aux mêmes Éditions du Petit Pavé (BP17-49320 Brissac-Quincé) ; en 2009 *Chienne de vie* des histoires marquantes qui ont jalonné son parcours, en 2019 *Jean et Zlata* sur ses parents et elle a participé à un recueil de nouvelles sur la santé *Le Lavadonf*. Nous invitons bien sûr nos lecteurs à les lire.

### A. L. : Et la laïcité pour toi c'est quoi ?

**Sylvie C :** La laïcité pour moi, c'est le droit d'être athée sans être réprimée, comme les autres ont le droit de croire en une religion sans être réprimés. C'est aussi que les religions n'ont pas à intervenir dans la politique et la justice à quelque niveau que ce soit. J'ai de nombreuses connaissances parmi les croyants que j'aime beaucoup et avec qui j'ai travaillé de manière efficace et respectueuse. J'ai deux enfants, l'une est croyante et l'autre pas. Je conçois tout à fait que l'être humain se pose des questions de type spirituel « D'où vient-on ? À quoi ça sert de vivre ? Etc. » et qu'il cherche à trouver des réponses à ces questions. Pour moi, tout en étant athée, je me sens appartenir au vivant, à l'univers et j'ai un profond respect de la nature que je trouve belle. Peut-être que je crois en l'humanité...

*Propos recueillis par Daniel Renou*



# Édito

Décidément du RIP sur l'ADP, les médias ne veulent pas informer. Sur ce sujet la télévision publique aux ordres comme l'armée est une grande muette. À notre niveau, nous avons sollicité la presse locale, en vain. Un voile opaque est jeté sur le sujet. Un voile ? Mais s'il était islamique peut-être parlerions-nous de ce qu'il recouvre. Adeptes ou non de ce couvre-chef, un effort citoyen s'il vous plaît, mêlez-vous du RIP sur l'ADP !

Le voile encore, ah non ! Bon d'accord, il n'a rien à voir avec le RIP. Mais un journal laïque, pour ne pas froisser une partie de ses lecteurs, peut-il faire l'autruche et se taire sur la polémique portant sur les sorties scolaires dans l'enseignement public ? Je ne le pense pas, même si ce sujet fut déjà traité dans le numéro 128<sup>1</sup>. Suite à un amendement adopté par le Sénat du 15 mai dernier, il était intitulé « *Une controverse biaisée* ». Biaisée car les plus acharnés à solliciter une loi interdisant le port de signes religieux pour les accompagnateurs et accompagnatrices des sorties scolaires possèdent l'école de leur foi (catholique) financée sur des fonds publics. Il n'empêche que le statut de ces personnes reste discutable. Pour l'heure, suite à une étude du Conseil d'État de 2013, elles sont considérées comme usagères du

service public d'éducation et non comme collaboratrices. Elles ne sont donc pas soumises au devoir de réserve imposé aux agents fonctionnaires. Le port de signes religieux et politiques est donc autorisé. Cette acceptation fait débat dans les organisations laïques. Les unes approuvent, d'autres désapprouvent. Au Comité national d'action laïque (CNAL) deux organisations s'opposent même franchement. La Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale demande une loi de neutralité, la Fédération des conseils des parents d'élèves, par affiche, encourage à porter le voile. Ce dernier parti pris m'a choqué et, en tant qu'ami de cette organisation, je m'en suis ouvert à des responsables départementaux. Ils en furent surpris. La question que je leur posai les étonna davantage. Elle était double. Je vous la livre : « *Et si un athée rugueux à côté d'une dame voilée portait un T-shirt proclamant que la religion est l'opium du peuple, faudrait-il lui demander de l'ôter pour ne pas heurter sa voisine ? Dans ce cas n'y aurait-il pas inégalité de traitement entre les usagers ?* ». Les défenseurs de la liberté d'expression en toutes circonstances oublient un peu vite que le « en commun », en l'occurrence l'accompagnement scolaire, implique de dépasser ses

engagements particuliers en s'abstenant de les manifester.

Ceci dit, dans l'état de la jurisprudence, la dame voilée au Conseil régional de Bourgogne avait le droit d'accompagner des élèves (et pas seulement son enfant, nuance importante). L'interpellation dont elle fut victime est insupportable. Et l'amalgame fait par l'élu du Rassemblement national avec l'attentat à la préfecture de Paris est ignoble. Il relève d'une stigmatisation raciste.

Mais au nom de cette stigmatisation inadmissible doit-on faire toute impasse sur « *Ce que nous voile le voile?* » ? Non. Même si Eddy Plénel nous damne. Respecter les personnes portant un signe religieux dans l'espace civil n'est pas incompatible à un regard critique sur le sens de ce signe. Certain-e-s musulman-e-s et personnalités de culture musulmane le font. Sont-ils racistes à leur rencontre ?

Allons bon, pour terminer soyons consensuels, que *Médiapart* et *Marianne* s'unissent pour réclamer des débats publics sur l'ADP.

**Jack Prault**

<sup>1</sup> Disponible sur le blog [anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

<sup>2</sup> Titre d'un opuscule de Régis Debray

## Parti pris

Lors d'une réunion de France Insoumise, mon ami Henri Péna-Ruiz invité pour une conférence sur la laïcité déclara : « *L'universalisme laïque n'a rien à voir avec l'ethnocentrisme colonialiste ni avec le racisme, contrairement à ce que prétend la mouvance décoloniale. Rejeter une religion n'est pas raciste. Mais rejeter une personne ou un peuple du fait de sa religion est raciste. Le regretté Charb l'a dit clairement : Le racisme antimusulman est un délit, mais pas le rejet de l'islam. On a le droit d'être islamophobe, athéophobe, catholicophobe, mais pas de rejeter une personne du fait de sa religion ou de son humanisme athée.* Sur les réseaux sociaux fut relayé uniquement « *On a le droit d'être islamophobe* ». Et, en jouant sur la polysémie du mot islamophobe (haine des musulmans ou critique de l'islam), Henri Péna-Ruiz fut accusé de faire le jeu du racisme. Pour réaliser ce tour de passe-passe il fallait en effet tronquer la

phrase. Charcutage et sens univoque donné au mot islamophobe (haine des musulmans) a permis de dresser le procès. Charb dans sa « *Lettre aux escrocs de l'islamophobie* qui font le jeu des racistes » dénoncent d'emblée l'ambiguïté voulue du terme islamophobie. Je le cite : « *Or les inventeurs et utilisateurs de ce mot l'emploient pour dénoncer la haine à l'égard des musulmans. Il est curieux que ce ne soit pas musulmanophobie* ». Il ajoute : « *. . . Beaucoup de ceux qui militent contre l'islamophobie ne le font pas en réalité pour défendre les musulmans*



en tant qu'individus, mais pour défendre la religion du prophète Muhammad ».

Dans une tribune du Monde Henri Péna-Ruiz revient sur la définition du terme islamophobie que certains voudraient exclusive pour mieux la confondre avec racisme : « *Le racisme antimusulman, à distinguer du rejet de l'islam, est un délit là encore parce qu'il vise et atteint les personnes et non leurs croyances. La jurisprudence consacre la distinction évoquée, à rebours de dictionnaires si peu rigoureux qu'ils ne distinguent même plus le rejet des croyances et celui des personnes.* » Mais pire sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, surtout si des échéances électorales se profilent.

**J. P.**

Sur le journal Libération deux tribunes opposées furent publiées sur l'affaire Péna-Ruiz. Nous les portons à votre connaissance. sur le blog Anjou laïque : [anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

# Jeannette Laot, syndicaliste et féministe

**À sa façon, Jeannette Laot fut une pionnière du syndicalisme mais aussi du féminisme.**

Figure d'un féminisme ouvrier qu'on a tendance à oublier, elle a pesé sur les combats de l'époque : liberté de contraception et d'avortement, droit à l'emploi des femmes, dignité des travailleuses. Elle est la première à avoir impliqué une organisation syndicale dans le mouvement féministe des années 60 et 70. Jeannette Laot est née à Landerneau en 1925. Elle est élevée avec ses sept frères et sœurs par sa mère veuve. En 1938, après le décès de son père, elle quitte l'école (catholique) pour aider sa mère à la boucherie familiale. Puis après avoir travaillé comme couturière, elle entre à la manufacture des tabacs de Morlaix en 1948.

## Catholique pratiquante

Elle adhère d'abord à Force ouvrière. Mais déçue, elle crée une section CFDC (Confédération française des travailleurs chrétiens) et prend des responsabilités au niveau national. En 1954, elle monte à Paris où elle obtient un poste de permanente. Elle est active

*Elle est active au sein du groupe minoritaire "Résurrection", favorable à la déconfessionnalisation*

au sein du groupe minoritaire *Résurrection*, favorable à la déconfessionnalisation face à la majorité liée au MRP (Mouvement républicain populaire, parti démocrate chrétien). Dans ce groupe, elle fait sa formation intellectuelle aux côtés de Marcel Gonin qui en est le chef de file. C'est ainsi en tant que minoritaire qu'elle entre à la Commission féminine en 1961. Puis elle intègre le Conseil confédéral en 1963. Elle participe donc en 1964 à la déconfessionnalisation du syndicat qui devient la CFDT (Confédération française démocratique du travail). Elle est favorable à un syndicalisme laïque, indépendant des Églises et des partis et pour la construction d'un socialisme démocratique. Jusqu'en 1970, elle est une exception, le Conseil confédéral ne comptant que deux femmes sur 44 membres. « *J'ai eu des responsabilités syndicales car il n'y avait pas d'hommes qui voulaient prendre cette place* », dit-elle plus tard dans un entretien.

Mère célibataire (un enfant) et responsable syndicale, elle est à l'opposé de l'archétype catholique prévalant dans la jeune organisation syndicale.

Jeannette Laot découvre la situation d'infériorité des femmes dans le syndicat mais aussi dans la société. Avec Aimée Jantete et Madeleine Delessert, elles sont les chevilles ouvrières de la Commission féminine que Jeannette Laot préside à partir de 1966. S'appuyant sur les sciences sociales, sur des échanges avec la Nouvelle Gauche, elles engagent une réflexion sur la condition des femmes et font de la Commission un instrument pour une stratégie syndicale pour les femmes.

## Influente à la CFDT

Jeannette Laot devient une militante de la cause des femmes dans la CFDT qui sous l'effet de 68 se radicalise et se convertit à l'autogestion. Elle est une des rares militantes à même de défendre la cause des femmes au sein de la CFDT même si dans les années 60, elle emploie peu le terme de féministe. Bien qu'ayant des responsabilités, elle a le sentiment de ne pas avoir été reconnue comme secrétaire nationale à part entière. Et la volonté de penser la politique de la CFDT à travers le prisme de la mixité en élaborant une stratégie intégrée conduit

*C'est donc grâce à elle que la CFDT intègre les questions de contraception.*

Jeannette Laot à vivre une double journée syndicale. « *J'avais le même travail syndical qu'eux à faire, auquel s'ajoutait la question des femmes* ».

C'est ainsi qu'elle contribue à ce qu'en 1970 le 35<sup>e</sup> congrès de la CFDT se prononce pour « la libération de la femme ». Mais le syndicat a du mal à mettre cela en pratique. Jeannette Laot se bat dans ce sens au sein du secrétariat. Elle mène alors la lutte pour le

droit à la contraception et l'avortement dans le syndicat malgré les réticences internes.

C'est donc grâce à elle que la CFDT intègre les questions de contraception. Après le manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté, publié en 1971 dans le *Nouvel Observateur*, la CFDT se prononce pour « une procréation volontaire et consciente ». En 1973, Jeannette Laot obtient la permission de participer à titre personnel à la constitution du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) où elle est aux côtés de Simone Iff, présidente du Mouvement pour le planning

familial. Elle y est vice-présidente jusqu'en 1975, à la veille de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse.

## Conseillère à l'Élysée

Jeanette Laot se bat aussi sur le front de la mixité de l'emploi, ce qui aboutit à la résolution de 1979 affirmant « *la libération des femmes passe par leur autonomie économique* ». Elle se prononce pour la loi sur l'égalité professionnelle. Ce n'est donc pas par hasard si, après l'élection de F. Mitterrand en 1981, elle accepte un poste de conseillère à l'Élysée, chargée des conditions de travail et des femmes. Sa mission apparaît comme le prolongement de son action syndicale. En 1985, craignant une victoire de la droite aux élections de 1986, elle est reclassée et nommée inspectrice des PTT où elle connaît cinq années difficiles avant sa retraite en 1990. Elle vit alors avec sa fille à Strasbourg. En 2000, elle soutient la Marche des femmes, rassemblement politique lancé pour lutter contre la pauvreté et les violences faites aux femmes. Ses liens avec la CFDT se distendent : elle reste pour un syndicalisme socialiste au moment où le syndicat évolue vers un réformisme apolitique. Nulle militante n'a réellement repris la relève de Jeannette Laot. En 1977, elle avait écrit *Stratégie pour les femmes*, un ouvrage qui montre bien sa position de syndicaliste féministe.

**Marie Anne Guéry**



# La PMA pour toutes

**Mardi 15 octobre 2019 à l'Assemblée nationale, les députés ont voté le projet de loi relatif à la bioéthique. Cette loi ouvre l'AMP, assistance médicale pour la procréation (nom légal de la PMA), à l'ensemble des femmes en France. Ce texte a été adopté à 58 %.**

Les couples lesbiens et les femmes célibataires souhaitant devenir parents pourront donc accéder à ces techniques (insémination avec donneur de sperme ou Fécondation In Vitro), jusqu'alors réservées aux couples hétérosexuels. Selon Irène Théry<sup>1</sup> le mariage devient une question de conscience personnelle et ce n'est plus cette institution qui fonde la famille. Le mariage ne fait plus la famille au vu de son éclatement avec les divorces nombreux. Le modèle matrimonial de la filiation (qui était basé sur un père, une mère) a disparu. C'est la filiation qui constitue désormais l'axe principal. Les familles actuelles hétéros, homos, monos ont le même désir de parenté : désir de faire l'expérience de la maternité ou de la paternité, désir de transmission (de la vie, d'un patrimoine, d'un nom, de valeurs, etc.), volonté de s'épanouir dans la relation avec un enfant, désir de prolonger l'histoire conjugale en devenant parents. L'AMP est une autre façon de devenir parent, et ce n'est plus seulement le substitut à l'infertilité. On passe un cap ; cela devient un projet parental, c'est une évolution de la société. De nombreuses AMP ont eu lieu à l'étranger et il était temps de pouvoir reconnaître la diversité des familles. Dans ce choix de l'AMP, toutes sont légitimes. Cette demande sociétale valide avant tout la liberté des femmes à disposer d'elles-mêmes. L'adoption pourrait être aussi la solution à ce désir d'enfant, mais les enfants adoptables sont peu nombreux et peu de pays dans le monde acceptent de confier un enfant à un couple homo.

## Loi sur l'AMP

Elle est née d'un souci de cohérence entre toutes les familles et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

## La filiation

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, l'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et dès celle-ci il a droit à un nom, d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevés par eux. La loi de la

bioéthique<sup>2</sup> pour l'AMP avec une tierce personne précise : *Pour les couples de femmes, la filiation est établie, à l'égard de chacune d'elles, par la reconnaissance qu'elles ont faite conjointement devant le notaire. Les femmes ainsi désignées choisissent le nom de famille dévolu à l'enfant comme pour les couples hétéros.* Quant aux donneurs de don de gamètes (spermatozoïde, ovule) ou le couple donneur d'embryon, aucun lien de fi-



liation ne peut être établi entre lui et l'enfant conçu par AMP. Ils ont fait un don, ils sont géniteurs, ils ne sont pas parents. Aucune action en responsabilité de paternité ne peut

*Ils ont fait un don,  
ils sont géniteurs,  
ils ne sont pas parents*

être exercée à l'encontre du donneur.

## L'accès aux origines est possible

Toute personne conçue par assistance médicale à la procréation avec tiers donneur peut, si elle le souhaite, accéder à sa majorité aux données non identifiantes sur la santé et la consanguinité et à l'identité de ce tiers donneur. auprès d'une commission qui a recueilli les données. Irène Théry qui a longuement travaillé dans le comité d'accès aux origines précise : *L'enjeu pour les jeunes nés de dons qui revendiquent le droit à l'accès à l'identité de leur donneuse ou donneur n'est pas d'abord de savoir quelque chose sur leur histoire biologique, et encore moins de rêver d'une sorte de maîtrise de celle-ci. Il est d'être, comme tous les autres, institué dans la transmission ritualisée de la vie humaine, ce qui suppose d'inscrire le corps de chaque personne au sein d'un monde humain, fait*

*de significations et de valeurs.* L'anonymat des donneurs de gamètes qui était garanti jusqu'ici disparaît. Le refus du donneur de consentir à la communication de ses informations personnelles (après 18 ans) fait obstacle au don.

## L'anonymat du donneur des gamètes

Au Danemark (principale banque de sperme européenne) où la réglementation est plus libérale qu'en France, le choix sur «catalogue» se pratique : on peut choisir les spermatozoïdes du donneur en fonction de la couleur des yeux, de son QI... C'est une forme d'eugénisme familial. Impossible en France selon la loi. Au moment des échanges entre donneurs et accueilleurs d'embryons ou de gamètes, ceux-ci n'ont pas accès à leurs identités respectives : l'anonymat évite toute tentation de choisir le donneur. L'accueil de l'embryon est subordonné à des règles de sécurité sanitaire. Ces règles comprennent notamment des tests de dépistage des maladies infectieuses. Seuls les établissements publics ou privés à but non lucratif sont autorisés à cet effet, conservent les embryons destinés à être accueillis et mettent en œuvre la procédure d'accueil. Le texte de la loi bioéthique réforme en profondeur et contrôle toutes dérives commerciales non fondées sur l'éthique. Dans quelques années le débat sur la GPA (gestation pour autrui) sera porté au par-

*GPA :  
Questions  
d'éthique*

lement. Actuellement la GPA est interdite en France. Le recours aux mères porteuses à l'étranger est utilisé par des femmes qui ne peuvent mener une grossesse à terme, et des couples d'hommes ou de femmes dans le cadre d'un projet homoparental. Cet acte soulève un certain nombre de questions d'éthique : le risque de la marchandisation du corps humain et d'atteinte à la santé des mères porteuses.

*Catherine Battreau*

<sup>1</sup>Irène Théry, sociologue, chercheuse au CNRS : *Filiation, origines, parentalité.*

<sup>2</sup> Loi de bioéthique d'octobre 2019

# La bible versus le GIEC

**La lecture de la chronique publiée dans le précédent Anjou Laïque sous le titre « Croisade des enfants » me laisse proche de la sidération. Elle m'a inspiré quelques réflexions dans le cadre d'une controverse à l'image de la diversité des points de vue au sein de la rédaction.**

L'avalanche de mots et expressions à connotation religieuse saute aux yeux du lecteur : « croisade, gourou, pêché, paradis terrestre, inquisition, prophète, grâce, oracles... ». Pour être encore plus explicite, l'auteur évoque les croisades d'enfants au Moyen Âge et Bernadette Soubirous « à la santé fragile ».

Mais de quoi et de qui est-il question ?

Il s'agit des « manifestations des jeunes pour le climat, encouragées par une jeune gourou venue du nord. ».

Nous serions donc en présence de « jeunes », forcément immatures et par conséquent irresponsables et qui plus est manipulés par les « hallucinations » d'une « autiste affirmée de 16 ans », jeunes assimilables aux enfants croisés du Moyen Âge.

## Comparaison n'est pas raison.

Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que les jeunes s'inquiètent pour leur avenir dans quelques décennies s'agissant des bouleversements climatiques possibles dont on trouvera certes quelques traces dans la Bible et son arche de Noé mais plus sûrement dans les multiples rapports publiés par des centaines de scientifiques notamment du GIEC. Nous quittons donc définitivement les rives du religieux. Et que dit donc la jeune Greta Thunberg, promet-elle l'enfer en voulant imposer « des restrictions de tous ordres : énergie, nourriture, déplacements... » ? Si on prend le temps de lire notamment son discours prononcé à l'ONU, on fera le constat qu'elle se réfère explicitement aux études scientifiques précitées pour affirmer qu'il est temps que les décideurs politiques et économiques prennent les décisions qui s'imposent pour faire face aux changements climatiques. Est-on, oui ou non, d'accord pour considérer que, sauf actions nécessaires, les changements climatiques annoncés menacent l'avenir de l'humanité ? Si oui, considère-t-on que partout dans le monde, en Europe, en France les actions nécessaires sont bien engagées ?

Répondre oui à la première question et non à la seconde conduit logiquement à la nécessité de faire pression sur les décideurs, par

exemple en manifestant, que l'on soit junior ou senior.

D'autant que l'on connaît d'ores et déjà de multiples moyens d'action qui n'ont en rien pour objet un retour à l'état sauvage : isolation thermique des bâtiments, transports des marchandises par voies ferrées et navigables, suppressions des vols intérieurs, relocalisation des productions...la liste est longue !

Et je l'avoue, quand j'entends lors de ces manifestations de jeunes scander le slogan « Fin du monde, fin du mois même combat ! », ça me plaît bien.

J. L. G.

## Réponse

J'assume totalement l'aspect polémique de la connotation religieuse de mon article. Il devait ouvrir les yeux du lecteur et l'inviter à réfléchir. Je persiste. La réfutation fait partie intégrante de la science. C'est même le critère pour la reconnaître selon le philosophe Karl Popper. Aujourd'hui il est impossible de contester les thèses du GIEC sans se faire excommunier. Certains n'hésitent pas à vous qualifier de négationnistes. Nous sommes donc bien face à une religion qui ne dit pas son nom. Qu'a dit la jeune Greta Thunberg à Davos : « Je veux que vous paniquiez. Je veux que vous ayez peur. » C'est le discours d'un religieux intégriste promettant l'enfer.

Quant au slogan des jeunes, parlons-en. La pauvreté, la misère, la fin du mois c'est aujourd'hui, la fin du monde pour plus tard. Ils ne disent rien d'autre, comme les religions, qu'acceptez votre sort et vous obtiendrez peut-être, plus tard, beaucoup plus tard, le paradis et la vie éternelle. La transition écologique n'est que le rideau de fumée destiné à cacher les profondes inégalités de la société libérale.

Je suis un peu surpris que personne ne s'intéresse à qui finance et qui manipule politiquement la jeune gourou. Je crains pour elle, lorsque l'emballement médiatique autour de sa personne sera retombé et qu'elle ne sera plus utile, qu'elle ne finisse comme ces jeunes stars du rock qui ont brûlé leur vie aux flammes d'une gloire éphémère.

YMM

## Ce qu'elle a vraiment dit

**Le discours prononcé par Greta Thunberg à l'ONU le 23 septembre dernier a provoqué de multiples réactions. D'évidence, certains commentateurs n'ont pas lu ledit discours et se sont contentés de dépêches d'agences de presse. Afin que les lecteurs de l'Anjou Laïque ne tombent pas dans le même travers, voici des extraits de ce discours. Chacun pourra ainsi apprécier en meilleures connaissances de cause.**

J. L. G



*"Ce n'est pas normal, je ne devrais pas être ici, je devrais être en classe de l'autre côté de l'océan. Et pourtant, vous venez tous nous demander d'espérer à nous les jeunes. Vous avez volé mes rêves et ma jeu-*

*nisse avec vos mots creux. Et encore, je fais partie des plus chanceux !*

*Des gens souffrent, des gens meurent, et des écosystèmes s'écroulent. Nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent, et de contes de fées racontant une croissance économique éternelle.*

(...)

*Comment pouvez-vous prétendre que ceci peut être résolu en faisant comme d'habitude, avec quelques solutions techniques ? Avec les niveaux d'émission actuels, le budget CO2 aura entièrement disparu en moins de huit ans et demi. Aucune solution, aucun plan ne sera présenté pour résoudre ce problème ici, car ces chiffres dérangent, et vous n'êtes pas assez matures pour dire la vérité. Vous nous laissez tomber. Mais les jeunes commencent à voir votre trahison. Les yeux de toutes les générations futures sont tournés vers vous. Et si vous décidez de nous laisser tomber, je vous le dis : nous ne vous pardonnerons jamais !*

*Nous ne vous laisserons pas vous en sortir. ; Nous mettons une limite, ici et maintenant : le monde se réveille et le changement arrive, que cela vous plaise ou non. Merci !"*

## Place de la Paix

Le 11 novembre, place de la Paix, le Mouvement de la paix, la Libre-pensée, la Ligue des droits de l'Homme, et quelques ami.e.s comme tous les ans se sont réuni.e.s pour dénoncer la guerre et demander la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. Les interventions de leurs représentant.e.s furent ponctuées par la lecture de poèmes de Jacques Lambour. Appelé en Algérie, de cette période, il garde au cœur une blessure jamais cicatrisée. D'ailleurs, il ne veut pas la guérir. Elle entretient sa révolte contre les fauteurs de guerres. Loin de la musique militaire aux accents martiaux, avec émotion, il a lu, des textes de son choix. Nous en avons retenu un : « Je reviens » de Françoise Able et mis en musique par Marianne Aya Omac. Quand Jacques entendit pour la première fois cette chanson, elle fit, dit-il, *tilt dans ma caboche de mauvais soldat*. C'était à Trélazé. Et c'est Joan Baez qui sollicita Marianne.

J. P.



### JE REVIENS

Oui je reviens de guerre, je ne suis pas blessé  
J'ai traversé l'enfer et je m'en suis tiré  
Mais j'ai sauvé ma vie au prix de tellement  
d'autres  
Que j'éprouve un remords d'être parmi les  
vôtres  
J'ai lancé des grenades, vous me lancez des  
fleurs  
Et pour avoir tué m'accueillez en vainqueur.  
Quand je vois cet enfant qui m'apporte une  
gerbe  
Je pense que là-bas d'autres dorment sous  
l'herbe.

Oui, je reviens de guerre, mais je vous en  
supplie  
Ne me demandez pas d'être fier d'être ici  
J'ai fait comme les autres, je me suis défendu  
Je ne voulais pas mourir, mes adversaires  
non plus  
Ce n'est pas la violence qui nous faisait agir  
Mais une peur immense de ne plus revenir  
Pour vous c'est terminé, vous chantez la  
paix  
Moi je pleure ces morts qui ne m'avaient  
rien fait

Oui je reviens de guerre, on dit qu'on a  
gagné  
Mais pour l'amour de Dieu cessez de  
m'acclamer  
Car si je suis ici, c'est que d'autres sont  
morts  
Et leurs cris d'agonie me poursuivent encore  
Qu'on ne me dise pas que j'ai des ennemis  
Je n'ai vu que des hommes transformés en  
soldats

Qu'on obligeait à faire ce qu'ils ne voulaient  
pas

Oui, je reviens de guerre mais vos chants de  
victoire  
N'effaceront jamais l'horreur de ma  
mémoire  
Je crois entendre un bruit :  
Celui du corps d'un homme qui tombe  
Et le dernier soupir de celui qui succombe  
Et le dernier regard de ceux que j'ai tués  
Ma place est pour toujours au banc des  
accusés  
Arrêtez la fanfare, rangez tous vos drapeaux  
Je suis un criminel, je ne suis pas un héros  
Je ne suis pas un héros.

*Paroles de Françoise Albe  
Chanté et mis en musique par Marianne  
Aya Omac*

*"On croit mourir  
pour la patrie ;  
on meurt  
pour des industriels"*

Anatole France,  
Lettre à Marcel Cachin, 1922, dans  
l'Humanité.  
Phrase régulièrement rappelée le 11  
novembre, place de la Paix.

### Le camarade Charb

Jean-Luc Mélenchon a défilé le 10 novembre contre l'islamophobie identifiée à du racisme. C'est son droit. Cependant un laïque qui a de la mémoire peut s'interroger surtout s'il se souvient du vibrant hommage qu'il fit à Charb lors de ses obsèques. L'éloge, certainement sincère, se terminait, par « Adieu camarade, merci camarade ». Un camarade qui venait d'écrire « Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes ». Un camarade que Pena-Ruiz n'a pas oublié (lui).

### ADP

Radio France a refusé de diffuser les spots publicitaires préparés par les sénateurs informant sur l'existence d'un référendum contre la privatisation d'ADP. Le journaliste Marc Endeweld rappelle dans son livre « Le Grand Manipulateur » que Sybille Veil, la présidente de Radio France, est une proche d'Emmanuel Macron, et que son tonton Jean Veil est... l'avocat d'ADP ! Bijoux de la nation partagés entre amis et famille.

### FDJ

En guise d'avertissement, à celles et ceux qui seraient tentés de placer leurs modestes économies en achetant des actions de la Française des Jeux à l'occasion de sa privatisation. En 2005, privation partielle d'EDF. L'action est alors vendue pour 32 euros. En 2019, la même action est cotée à 9 euros.

En 1997 France Télécoms est privatisée. L'action est alors vendue 182 francs (soit 27,70 euros).

En 2019, la même action est cotée 15 euros.

Vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous avait pas prévenus.

### Conformément à la loi PACTE,

l'État va céder 50 % du capital de la Française des Jeux par une vente des actions. Autrement dit l'État propriétaire, c'est-à-dire la nation, va céder à qui le veut, c'est-à-dire des propriétaires privés, un bien public. Le ministre de l'Économie B. Lemaire présente ainsi cette opération de privatisation : « Je souhaite que la FDJ redevienne l'entreprise des Français. » Prendrait-il lesdits Français pour des imbéciles ?

# Homéopathie déremboursée

**D**epuis de nombreuses années, partisans et adversaires de l'homéopathie s'affrontent sur le terrain de son utilité et de son efficacité. Le gouvernement, suivant les recommandations de la Haute Autorité de santé, vient de décider la suppression de sa prise en charge au 1er janvier 2021. Essayons de clarifier le débat pour justifier une décision qui, de mon point de vue, s'imposait.

Né en Saxe en 1755, mort à Paris en 1843, le médecin Samuel Hahnemann publie en 1810 son ouvrage théorique *Organon de l'art de guérir* dans lequel il expose sa méthode. Une petite dose de poison posséderait un effet soignant sur une pathologie aux symptômes analogues, le même soigne le même. À cette époque se développe la vaccination qui repose aussi sur l'inoculation d'un mal pour guérir un mal proche. Toutefois, les mécanismes d'action diffèrent. La vaccination mobilise le système immunitaire pour obtenir un effet préventif. L'homéopathie ne déclenche aucun mécanisme biologique curatif connu. Toutes les tentatives de démonstration échouèrent, y compris la récente mémoire de l'eau invalidée scientifiquement. Hahnemann préférerait les explications surnaturelles.

## La méthode

Devant le risque d'empoisonnement, le principe de la dilution extrême s'imposa. On dilue un volume de substance active dans 99 fois le même volume de solvant, eau ou alcool. C'est la dilution 1 CH. On secoue pour dynamiser ! Avec un volume de la dilution obtenue, le même processus recommence. Et ainsi de suite. Pas besoin de grandes connaissances mathématiques pour comprendre que la quantité de substance active diminue exponentiellement à chaque étape. Une pulvérisation finale imprègne les granules composés de saccharose (85 %) et de lactose (15 %). Mis à part ces excipients, que reste-t-il dans les petites billes que vous avalez. Fixons les idées, 9 CH correspondent à une goutte mélangée dans l'eau d'un lac de 200 km<sup>2</sup> et de 50 m de profondeur, 10 fois le lac d'Annecy. C'est le cas des granules censés adoucir les ecchymoses. À 12 CH, une goutte dans tous les océans de la planète, et à 15 CH vous avez mille fois plus de chance de gagner au loto que de trouver une molécule de produit actif dans votre granule. Et pourtant cela soulagerait les maux de tête. Que dire alors de 30 CH ? Une goutte dans

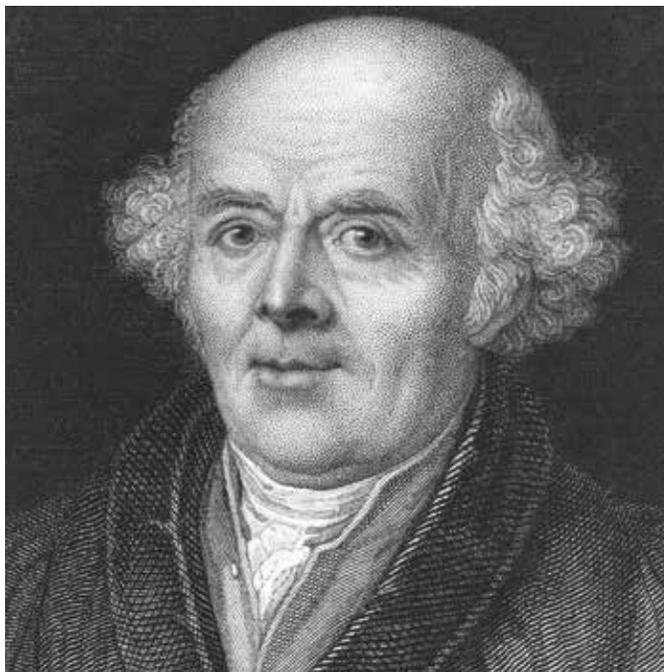
une sphère liquide d'un rayon plus grand que la distance de la terre au soleil vous protégerait contre l'herpès la varicelle ou le zona, maladies fortement contagieuses. Cerise sur le gâteau, 200 CH, une goutte dans un volume plus grand que tout l'univers observable, pour une préparation contre la grippe utilisant des extraits de cœur et de foie de canard de barbarie. On rêve !

## Efficacité et dangers de l'homéopathie

Sa popularité ne constitue pas une garantie d'efficacité. La médecine moderne repose sur des protocoles de validation précis, fondés sur des preuves. Les diverses évaluations internationales concluent toutes à une absence d'effet propre, si ce n'est un effet

certaines affirmations conseillant l'homéopathie pour traiter l'autisme, démoralisant un peu plus les malheureux parents devant l'absence de résultat alors qu'ils sont déjà culpabilisés par le discours irresponsable des psychanalystes.

Enfin que dire de la farce sinistre et révoltante en Afrique, où des ONG comme *Homéopathes sans frontières* osent mettre en avant la cure homéopathique pour traiter des maladies terribles comme le sida, le choléra, le paludisme ou les diarrhées hémorragiques. Principal argument pour substituer leurs granules de perlimpinpin aux efficaces traitements nécessaires, son faible coût. Il leur importe peu qu'ils envoient à une mort certaine ceux qui les suivent.



## Retour à la loi commune

Toutes les spécialités médicamenteuses doivent avant leur commercialisation obtenir une autorisation de mise sur le marché sur la base d'un dossier évaluant des critères scientifiques de qualité et d'efficacité. L'homéopathie refuse de s'y soumettre et bénéficie d'un anormal statut dérogatoire. Parlons donc d'un retour à la loi commune, parfaitement justifié, au lieu de déremboursement. C'est l'avis de la Haute autorité de santé que le ministère a suivi. Vous pouvez consulter

l'avis à l'adresse : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3116594/fr/evaluation-des-medicaments-homeopathiques](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3116594/fr/evaluation-des-medicaments-homeopathiques)

Dernière remarque : un tube contient environ 80 granules pesant chacune 50 mg, soit 4 g de sucre. À 2 euros le tube, cela met le kg de sucre à 500 euros ! Ce prix vous semble exorbitant. Vous voulez quand même vous soigner avec du sucre. Alors un conseil, utilisez le remède de ma grand-mère. Un morceau de sucre de table mouillé d'une goutte d'élixir de la Grande Chartreuse, une liqueur à base de 130 plantes médicinales, c'est écologique. « Vos petites gênes disparaissent », disait-elle.

*Yves Mulet Marquis*

## Confession d'un hétérosexuel du siècle

Si j'écris et envoie ce texte, c'est pour faire partager un besoin de purification qu'il est difficile d'assumer en solitaire.

Je vivais à l'écart des grandes questions qui agitent notre société. Avec placidité, je me croyais inoffensif, acceptant mon hétérosexualité comme un mal sans grande conséquence. Je viens de découvrir, grâce aux Inrock <https://www.lesinrocks.com/2019/09/20/actualite/societe/a-paris-un-festival-feministe-propose-de-sortir-de-lheterosexualite/>, toute ma nocivité et j'éprouve un grand besoin de confesser toutes mes turpitudes. Comment avais-je pu aussi longtemps ignorer que mes pratiques sexuelles étaient un régime politique ?

J'avais, pendant toutes ces années, considéré qu'une certaine presse, de Libé aux Inrocks était animée par un simple besoin de provocation, typique des bobos du Faubourg Saint Germain. Je tiens à m'excuser à plat ventre de ce mépris intellectuel petit bourgeois. La chose serait restée sans conséquence si j'étais seul en cause. Mais je viens de découvrir que je participais inconsciemment à une entreprise d'oppression. En effet, l'hétérosexualité « est au fondement de

*la structuration de la binarité des genres et des sexes, de la création des classes mêmes d'hommes et de femmes qu'elle pose en miroir* ». Même si je n'ai rien compris, je ressens l'horreur de ma position.

La chose est d'autant plus grave que, paraît-il, « *sortir de l'hétérosexualité est un projet féministe* ». En somme, l'hétérosexualité est une construction masculine. Si des femmes s'y vautrent, ce ne peut être que par soumission. « *Il n'y a pas d'un côté des femmes libérées qui flottent dans un hyperespace lesbien autonome – puisque les lesbiennes aussi doivent gérer l'hétérosexualité tous les jours au travail ou les transports – et de l'autre des femmes complètement aliénées dans le couple hétéro* ». Bigre !

Bien pis, je découvre qu'en tant qu'hétéro, je participe à l'oppression des non blanches car « *l'hétérosexualité a avant tout une utilité économique, alors elle va forcément s'insérer dans l'économie capitaliste qui est une économie racialisée et coloniale... la construction de l'hétérosexualité comme mode d'organisation de la vie désirable est infusée par la blancheur* ». Jusque-là, devant ce type de phrase, j'avais l'impression

qu'on avait quelques mots-clefs (racialisé, blancheur, colonial,..) et qu'on les tirait au sort pour en faire des phrases. J'avais tort et je tiens, là aussi, à le confesser.

Je vivais sur l'idée perverse qu'ayant construit mon activité publique par la lutte contre les guerres coloniales et contre les discriminations, j'étais dans le bon camp. Je découvre que ce n'était qu'une manière d'asseoir un pouvoir d'autant plus pervers que je l'ignorais. Je découvre que la clef de voûte est l'homme blanc hétérosexuel, que les autres (femmes, noirs, ... ) ne sont pas dans ce champ, qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas enfanter et que s'ils le font, ou ne le font pas, c'est toujours du fait de mon oppression.

Certes, je ressens encore tout cela comme un fatras plein de contradictions et d'idées a priori. Je ne suis simplement pas encore libéré. Ce n'est donc que le début de ma confession et je ne vous inflige pas la suite. Mea culpa, ideo precor...

**André Bellon,**  
président de l'Association  
pour une Constituante

## Petit lexique militant

Si j'étais de droite, pas simple électeur, mais député ou sénateur, je renoncerais à demander une loi sur les sorties scolaires. La gauche pour ne pas « stigmatiser » votera contre. La République en marche se défilera. Sournois, j'évacuerai la neutralité de l'école publique. La droite s'en préoccupe certes, mais pas sans arrière-pensée. Scrupuleuse, elle accepterait la suppression du financement public de l'école catholique<sup>1</sup>. Toutefois sa proposition de considérer l'accompagnant

des sorties scolaires comme collaborateur du service public tient la route. Mais c'est d'usager dont il faut parler. De l'usager qui n'intervient pas pédagogiquement. Des parlementaires vicieux pourraient avancer que le Christ, présent à l'école avant la laïcisation des bâtiments scolaires publics, s'en abstenait. Il n'a jamais demandé, lui, à un élève d'écouter la maîtresse ou le maître pour des raisons d'ordre pédagogique. Certes, il ne s'absentait pas des locaux, il

s'incrustait. Mais retors, l'élue de droite ne pourrait demander qu'un retour occasionnel et bénévole du Christ pour accompagner les élèves lors des semaines saintes ou la veille de Noël.

« Laïcard » conséquent, je protesterai.

**J. P.**

<sup>1</sup> Il faudrait encore que la gauche le lui demande

## Déni de laïcité

Sur Paris la semaine dernière et prenant avec un ami la direction de la Sorbonne et du Panthéon, celui-ci me fait remarquer ce qui est pour lui – et le devient pour moi – un déni de laïcité.

En effet, il me fait constater que le dôme du Panthéon est couronné d'un crucifix - celui-ci étant de plus situé bien plus haut que le drapeau tricolore.

Je fais l'hypothèse et espère que cet appendice n'était pas installé lorsque, en 1791, Voltaire y fut reçu. Il est vrai que cette croix

fut un symbole. Au gré de l'histoire de France, roi, empereur, président l'ont mise, retirée, remise. Même les communards en 1870 l'ont amputée en sciant ses petites branches et placé en son sommet le drapeau rouge. Mais encore une fois une nouvelle croix fut remise en 1873 à la demande d'Adolphe Thiers.

Cela ne justifie en rien que cette croix perdure de nos jours sur ce monument républicain et laïque.

Comme aimait le signaler Voltaire dans ses

lettres - qui doit se retourner dans son tombeau à la vue de ce crucifix au-dessus de sa tête : « Ecr l'inf » - Ecrasons l'infâme.

**Gérard Cherbonnier**

P.S. Mon ami a écrit au président de la République pour lui signaler en bon citoyen cette radicalisation de ce monument, je suis curieux de connaître la réponse.



## Ne baissons pas les bras

**U**ne nouvelle fois Macron va-t-il l'emporter ? Les soutiens au Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur les Aéroports de Paris (ADP) stagnent. Partis en fanfare, ils s'essouffent. La morosité et le découragement gagnent ses partisans. Certains se contenteraient même d'un million de soutiens alors qu'il en faudrait 4 700 000 pour que le RIP soit effectif.

Ce repli d'objectif, prétexté par une annonce de Jupiter qui, lors d'un grand débat, aurait déclaré abaisser le nombre de soutiens nécessaire pour l'obtention d'un RIP, n'est vraiment pas mobilisateur. Soyons (bêtement) méchants, disons qu'il peut traduire une certaine paresse à se « remuer » tout en se donnant bonne conscience. Ce repli est même politiquement risqué. Le RIP n'est pas le RIC. N'oublions pas que la première condition de l'effectivité du RIP est une demande d'un cinquième des parlementaires. Pour des minorités opposées la convergence est peu probable. L'accord de la droite et de la gauche réalisé sur l'ADP sera à marquer d'une pierre blanche. En revanche pour la majorité présidentielle le seuil serait facilement atteint. Et, si son chef décidait d'user du RIP, au préalable, il pourrait abaisser le nombre de soutiens exigé à un million. Difficile alors serait de dénoncer le changement si auparavant nous l'avions demandé. Pendant les mois qui restent avant l'échéance de mars, il faut donc se battre pour gagner 4 700 000 soutiens. Et, cela malgré les chausse-trappes !

[www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)

### Parcours du combattant

Soutenir le RIP est s'engager dans une course d'obstacles. Le premier et le plus important est l'ignorance de son existence. Une chape de plomb pèse sur elle, parfois très lourdement. Lors d'un débat organisé par la radio publique sur la démocratie participative pas un mot sur le RIP en cours. Belle complicité de silence entre l'animateur et les participants (des experts) triés sur le volet de droite. Il y fut évoqué, très sévèrement, le RIC des gilets jaunes et en contrepoint, avantageusement, le grand débat du prophète fut mis en avant. Écouter vaudrait donc participer, foin de la démocratie directe.

Aussi, au lieu d'échanger banalement sur la météo prévue sur la chaîne publique, osons parler du temps démocratique. Les interlocuteurs ciblés en priorité devraient être

ceux qui n'écourent que la télé et ne lisent que la presse locale. Ils sont nombreux dans les couches populaires. Peut-être faudrait-il aller sur les marchés ruraux munis d'ordinateurs portables ou d'iPhone. Mais, convaincre n'équivaudrait pas toutefois à un soutien concrétisé. Il faudrait que la per-



sonne sensible à vos arguments soit en possession de sa carte d'identité et de sa carte électorale. Importante cette dernière, ce sont les prénoms qui y sont mentionnés, outre le nom naturellement, qui feront reconnaître la qualité d'électrice et d'électeur. Une erreur et ça bug sans vous en indiquer la raison. Dans la quête de soutiens vous rencontrerez certainement des personnes qui du RIP sur l'ADP ont entendu parler, mais n'y ont attaché que peu d'importance. À Paris, ils ne vont pas prendre l'avion. Alors utile d'égrèner quelques privatisations partielles ou totales de bien communs : GDF, France télécoms, Thompson multimédia, Électricité et

*La privatisation qui sensibilisera le plus est celle des autoroutes. Ses conséquences financières sont palpables aux péages.*

Gaz de France pour les plus anciennes les concernant. Celle qui sensibilisera le plus est celle des autoroutes. Ses conséquences financières sont palpables aux péages. De plus les avantages accordés aux concessionnaires inspirent ceux que le gouvernement s'approprierait à consentir au bénéficiaire de la future privatisation de l'ADP.

### Belle corbeille

Pour Coralie Delaune, essayiste, les termes prévus de la privatisation de l'ADP sont

scandaleux.

Elle le déclare sur Figarovox : « *L'échéance de la concession est extrêmement longue (70 ans). En théorie, une telle durée devrait permettre au concessionnaire d'amortir largement ses investissements. Pourtant, il est prévu que le retour de la gestion des aéroports dans le giron de l'État donnera lieu à une indemnisation à l'échéance. Or, le Groupe ADP est une entreprise en pleine croissance (son chiffre d'affaires a crû de 22 % en 2017), ce qui signifie que dans 70 ans la valeur de son capital sera bien plus élevée qu'aujourd'hui. Comme l'a écrit la journaliste Martine Orange qui suit de près la question «le risque est*

*que l'État doit débours des sommes gigantesques à la fin de la concession», ce qui revient à organiser une concession à perpétuité pour le privé.*

De plus, la corbeille pour le futur concessionnaire sera pourvue d'un héritage fonctionnel. Daniel Schneidermann le signale dans son ouvrage « *Pouvoir dire stop* ». L'ADP premier propriétaire foncier d'île-de-France céderait plus d'un million de mètres carrés aménagés de bâtiments, d'hôtels, de bureaux édifiés par l'État. Lors de la première phase de privatisation partielle, il fallait déjà consentir à des efforts pour séduire les financiers.

Quand la nation se dépouille de ses biens communs, on disait communément que *l'État vendait ses bijoux de famille*. L'expression populaire date. Maintenant on vend les bijoux à sa famille. Mauvaise foi ? Peut-être, mais Roland Lescure rapporteur zélé de la privatisation de l'ADP à l'Assemblée nationale était, avant son élection, le numéro 2 d'un fonds de pension canadien cité parmi les repreneurs potentiels. François Ruffin en fit malicieusement la remarque. La télé ne releva pas.

Toutes ces considérations pourraient être exposées et approfondies lors d'une conférence. Sur un marché, pour gagner un soutien, obligé de faire court. Un raccourci avec les autoroutes semblerait pertinent. Rappeler, en plus, si vous avez le temps, que cette privatisation qui en appelle d'autres, ne fut pas évoquée lors des élections. Mais à chacun ses arguments, le principal est de convaincre.

## À propos de l'état de nécessité

**L'**état de nécessité est un concept juridique né au XIXe siècle puis codifié un siècle plus tard.

**Il a fait l'objet de nombreuses batailles juridiques et politiques car il met en cause les institutions voire le droit de propriété.**

**Peu à peu laissé en jachère, le voilà qu'il réapparaît sous un autre jour.**

La meilleure définition reste celle de l'article 1227 du Code pénal où chaque mot est pesé : « N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité des faits. »

C'est donc au XIXe siècle qu'un juge de Château-Thierry a inventé et expérimenté ce concept en relaxant une mère célibataire d'un enfant de deux ans qui avait volé un pain dans une boulangerie.

Un jugement du 16 septembre du Tribunal de Grande Instance de Lyon y revient sous une forme originale qui mérité d'être relevée.

Il s'agissait de juger le cas de deux prévenus du fait de vol en réunion, faits commis à Lyon en février 2019. Ils avaient « frauduleusement soustrait le portrait du président de la République au préjudice de la mairie de Lyon ».

Le décrochage des portraits du président de la République est une action engagée dans tout le pays par le mouvement ANV-COP 21 pour protester contre l'inaction des pouvoirs publics face au dérèglement climatique.

Les arguments développés par les juges pour conclure à la relaxe sont originaux et sans précédent.

Ils constatent tout d'abord que « le dérèglement climatique est un fait constant qui affecte gravement l'avenir de l'humanité ».

Puis, les juges considèrent que « face au défaut de respect par l'État d'objectifs pouvant être perçus comme minimaux dans un domaine vital, le mode d'expression des citoyens en pays démocratique ne peut se réduire aux suffrages exprimés lors des échéances électorales mais doit inventer d'autres formes de participation dans le cadre d'un devoir de vigilance critique ».

Voilà donc des juges qui considèrent qu'en démocratie le vote n'est pas le seul moyen d'expression des citoyens et que « d'autres



formes de participation » sont acceptables... Mais ils vont encore plus loin pour qualifier le geste des prévenus : « Dans l'esprit de citoyens profondément investis dans une cause particulière servant l'intérêt général, le décrochage et l'enlèvement sans autorisation de ce portrait dans un but voué exclusivement à la défense de cette cause, qui n'a été précédé ou accompagné d'aucune autre forme d'acte répréhensible, loin de se résumer à une simple atteinte à l'objet matériel, doit être interprété comme le substitut nécessaire du dialogue impraticable entre le président de la République et le peuple. » Avouons que là, on frôle le crime de lèse-majesté.

**Puis vient la cerise sur le gâteau.**

Les juges considèrent qu'il n'était pas nécessaire de garder le portrait parce que le décrochage était déjà par lui-même un « appel adressé au président de la République, face au danger grave et imminent, à prendre des mesures financières et réglementaires adap-

tées ou à défaut rendre compte de son impuissance ».

Cette fois ça y est, on est face à un crime de lèse-majesté en invitant le président à éventuellement « rendre compte de son impuissance ».

Et il y en a une petite dernière pour la route : les juges considèrent finalement que garder le portrait ce n'est pas plus mal car « cette conservation obéit néanmoins à un motif légitime dès lors que l'usage du portrait semble s'être limité à son exhibition au service de la même cause à l'occasion de manifestations publiques, évitant ainsi la multiplication des intrusions dans les locaux municipaux aux fins d'y réitérer les mêmes agissements ».

Inutile de dire que ce jugement a provoqué de vives réactions de nos « grands » éditorialistes, fustigeant ces juges qui n'étaient pas restés sur le terrain juridique pour s'égarer en faisant de la politique.

Ce faisant ils ignorent que le droit est le re-

*Il a fallu un siècle pour que l'état de nécessité figure au Code pénal.*

flet des rapports de force d'une société, au moins autant qu'il codifie ceux-ci.

Au moment même où le Parquet, comme prévu, faisait appel de la décision des effrontés juges de Lyon, on apprenait que l'été 2019, sur la planète, est l'été le plus chaud observé depuis 1 880.

Il a fallu un siècle pour que l'état de nécessité figure au Code pénal.

Peut-être qu'aux alentours de 2120, le Code pénal accueillera-t-il « l'état de nécessité climatique ». S'il reste des juges.

*Jean-Louis Gregoire*

## Brève humeur RIP ADP

Je tente de le faire soutenir par une amie née en Algérie. Vainement, ça bug. Même chose pour une connaissance née au Vietnam. Pourtant l'un et l'autre sont inscrits sur des listes électorales. Pourtant l'un et l'autre ont bien respecté les prénoms mentionnés sur la carte électorale et les ont orthographiés correctement. Vraiment des étourdis les concepteurs du site du ministère de l'intérieur.



Un mal pour un bien, me souffle un optimiste, sinon ils auraient certainement demandé les prénoms des parents. À la carte d'identité et à la carte électorale il aurait fallu ajouter le livret de famille. OK, mais si vous pouviez m'aider, je vous en saurai gré.

*J. P*

## In girum

« Si rien n'a fait consensus sur la nature de ce qui se déroulait, c'est bien que quelque chose eût lieu, que l'on pouvait s'accorder sur le fait que se déployait un événement politique (...). ».

C'est à partir de ce constat à propos du mouvement des gilets jaunes que l'auteur



Laurent Jeanpierre, professeur de sciences politiques, tente de décrypter cet événement et propose « un livre d'hypothèses (...) non pas sur le mouvement, mais à partir de lui et

qui revisitera depuis ce point d'observation certains des problèmes que pose aujourd'hui la politique contestataire. ».

L'auteur s'interroge sur le fait de savoir si un autre type de structuration collective de la critique sociale n'est pas en phase de formation et note que « L'impureté et la diversité idéologiques de la protestation ne peuvent

être un motif d'originalité ou de surprise que si l'on considère l'homogénéité des convictions politiques comme la norme des luttes sociales. »

Il note deux traits forts qui marquent le mouvement : une relocalisation de la politique et l'ouverture d'un nouveau « répertoire de l'action politique », l'affirmation d'un « droit au village » en parallèle au « droit à la ville » revendiqué par les quartiers des banlieues populaires.

Pour lui, il faut aussi y voir un rapport certain avec le mouvement communaliste.

Enfin, ce mouvement « en ne respectant pas les règles établies de la confrontation sociale (...) s'est attiré, outre une répression policière et judiciaire inédite, le mépris des élites, le dégoût des installés, le dédain ou les leçons des professionnels de la lutte. ».

Voilà un essai de lecture facile qui contribue avec pertinence à la compréhension d'un mouvement inédit.

L'auteur, note en exergue d'un des chapitres de son ouvrage un extrait d'un poème de Jean-Michel Espitallier : « Vu du ciel, chaque parcours sur le rond-point trace un point d'interrogation. ».

J.L.G.

"In Girum, Les leçons politiques des ronds-points" de Laurent Jeanpierre aux éditions La Découverte

## Américanisation

Les élèves du collège Jean Monnet d'Angers ne savent sans doute pas qui se cache derrière ce personnage encensé comme père de



l'Europe. Dans les années 1920-1930, pendant la période de la prohibition, à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon et avec l'aide des gangsters d'Al Capone, il fera fortune dans la contrebande d'alcool en direction des États-Unis. Sans doute une version primitive de la concurrence libre et non faussée. En 1943 il conseillera au président Roose-

velt de détruire de Gaulle dont il détestait la volonté indomptable de souveraineté nationale pour la France. En pleine Seconde

Guerre mondiale, on imagine sans peine ce que peut signifier « détruire ». Enfin il a toujours adhéré à une idéologie contraire aux idées démocratiques des Lumières où le pouvoir émane du peuple. Il préférerait confier les compétences politiques à des institutions de

nature technique échappant à tout contrôle démocratique, pensons à la Banque Centrale Européenne.

Ce bref portrait jette une lumière crue sur l'origine des dangers de la construction européenne.

Y.M.-M



**Jean Omer Marie Gabriel Monnet**, né le 9 novembre 1888 à Cognac et mort le 16 mars 1979 à Houjarray (Bazoches-sur-Guyonne), est un fonctionnaire international français, banquier international, promoteur de l'Atlantisme et du Libre-échange. Il est considéré comme un des « pères de l'Europe »... Aux gilets jaunes, il aurait préféré Benalla.

# Montagnes de mensonges

**L**es réseaux sociaux et la presse s'entendent à merveille pour faire durer une « fausse nouvelle ». Pompe à clic ou buzz, il importe de gagner le plus de lecteurs possible ...des annonces publicitaires qui sont couplées à ces sornettes (d'alarme).

J'étais bien tranquille dans ma prairie, en vacances, loin de tout, mais pas sans portable, donc mondialisé. Connaissant mes goûts et pour la montagne et pour la politique un ami ne manqua pas de m'adresser un message dont l'objet était ainsi rédigé « la photo d'alpinisme d'Éric Woerth provoque des moqueries sur twitter » la pièce jointe était épinglée « www.ouest-france ».

## D'abord actionner un solide préjugé,

L'ami commentait:« à mourir de rire ». En effet l'ancien ministre des gouvernements Fillon, député président de la commission des finances a posté le 12 août à 13 h 37 une photo sur laquelle on le voit piolet à la main, encordé, dans une pente de glace raide. Dans un tweet suivant il précisera qu'il s'agit du glacier du milieu à l'aiguille d'Argentière. Une photo de vacances donc, avec commentaire « factuel ». Mais, mais, mais...il s'agit d'un homme politique. Le député LREM Bruno Questel commente à 18 h 51: « Cher collègue, je mesure mieux votre incapacité à appréhender les courbes d'amélioration de notre économie en ce que vous semblez confondre horizontal et vertical. Le tweet est accompagné de la photo sur laquelle on a entouré une corde en paquet qui résiste aux lois de la gravité. Un autre « politique » Gaspard Ganzer commente à son tour « La route est longue visiblement mais la pente est surtout très plate... » Éric Woerth répond à 18 h 14 « Les grincheux le sont même en été. La photo est vraie et dans le bon sens ! Demandez donc à mon ami guide de Chamonix qui l'a prise. »

## « Horizontal » et « très plat »

Ce sont bien sûr les mots déclencheurs de l'emballement. Et comme les hommes politiques sont tous des menteurs manipulateurs, le réseau social fait monter le hashtag. Les internautes en sont persuadés pour cette photo, Eric Woerth s'est mis à quatre pattes sur un névé dont la pente serait inexistante. En inclinant l'appareil photo, le tour est joué, la pente se redresse. Deux camps se répondent alors sur internet. Les farceurs potaches qui inventent pour l'ex-ministre toute sorte d'ascensions invraisemblables et



le ridiculisent. Les féroces pourfendeurs des politiques qui s'efforcent à la démonstration que tous sont des faussaires. L'affaire prend de l'ampleur en ces étés chauds où l'actualité se fait molle. Parce qu'ils surveillent l'agitation des réseaux les médias professionnels jugent nécessaire de relayer l'information. Non, pas l'information, le buzz. La presse se contente de produire en fin d'article les dénégations de l'alpiniste vacancier. Même le *Figaro* pourtant proche de la victime procède de telle manière que l'on penche pour le mensonge, la manipulation.

## Un journalisme horizontal ou "couché" ?

Ainsi, « Marianne » balance sous le titre moqueur « Une ascension façon Monty Python ». « Ce lundi 12 août Éric Woerth a posté sur twitter une carte postale de vacances à la verticale...toujours sur les pointes avant a légendé l'élu. Las il s'agit d'une mise en scène... » Et de préciser,

« On distingue au second plan en bas à droite de l'image deux personnages se tenant debout dans une pente qui ne semble donc pas si raide que ça (...) Autrement dit : Éric Woerth s'est simplement allongé pour prendre la pose dans ce massif du Mont-Blanc, tandis que le photographe tournait l'appareil ». Pourtant dès le lendemain le guide Jean-Franck Charlet confirme l'exactitude et de la photo et des déclarations du ministre. Marianne sera l'un des seuls journaux à publier ses excuses. La palme de l'hypocrisie me semble revenir à France info qui se contente de modifier par un sous-titre en petits caractères son attaque mensongère imprimée elle en caractères bien gras « Une photo d'Éric Woerth en pleine ascension sur

le massif du Mont-Blanc déclenche l'hilarité sur Twitter » corrigé en grisé par: « Beaucoup ont estimé que l'ancien ministre avait trafiqué le cliché mais il s'avère finalement authentique ».

## La post-vérité

C'est une bien petite affaire. Cependant elle révèle les dysfonctionnements répétés des mécaniques médiatiques. Dans les écoles

*C'est une bien petite affaire. Cependant elle révèle les dysfonctionnements répétés des mécaniques médiatiques*

de journalisme il s'enseignait paraît-il que « si quelqu'un dit qu'il pleut et un autre qu'il fait soleil votre rôle n'est pas de relayer les positions des uns et des autres mais d'ouvrir la putain de fenêtre et de dire le temps qu'il fait ». C'est parfois compliqué. Mais c'est parfois simple. Pour notre vraie « fake news » estivale, appeler la compagnie des guides de Chamonix suffisait. Cet épisode met en lumière un journalisme de paresse et de consanguinité entre médias professionnels et réseaux sociaux. Il est bien difficile sans temps et attention de ne pas se faire piéger.

*Alain Paquereau*

# Figures éponymes de l'Histoire de France

**O**n observe cela des Gaulois à Napoléon, en passant par Clovis, Duguesclin, Jeanne d'Arc, Henri IV, Sully, Colbert, Louis XIV, la Révolution...

Il s'agit d'un passé adapté au roman national. On oublie que la France n'est une nation que depuis la Révolution de 1789, et non depuis les Gaulois qui n'entrent en scène qu'avec Vercingétorix, et de façon mythologique contre les romains de César. Faut-il rappeler que celui-ci avait été appelé par des tribus celtes contre d'autres Celtes, en particuliers les Helvètes. Les Gaulois n'étaient qu'une composante des Celtes installés en Europe occidentale, du Danube aux Îles Britanniques.

Viennent ensuite les « barbares », c'est-à-dire des gens qui ne sont pas chrétiens (dont les Huns, mais aussi voir le fameux baptême de Clovis).

Dans cette Gaule romanisée, le ciment est le christianisme (à noter que l'Église catholique est l'élément central du Moyen Âge européen, avec le féodalisme politique).

Parenthèse des croisades, fidèles contre incroyants ? On peut en douter par la mise à sac de l'Empire byzantin orthodoxe par des Croisés d'occident catholiques. En tout cas, le bilan est médiocre.

Dans la guerre féodale et clanique de cent

ans, on retient une figure, celle de Jeanne d'Arc. Cette héroïque « bergère » lorraine savait monter à cheval, parler le français (à l'époque fort peu usité dans le Royaume de France). En fait, il s'est agi d'une opération de guerre psychologique (dirait-on aujourd'hui) pour faire pièce à l'Anglais,



mis en œuvre par Yolande d'Aragon, mère du roi, dans ses rapports de force a priori défavorables (traité de Troyes).

Et le 18e, le Siècle des lumières ? Diderot,

chantre de la liberté, a laissé son amie Catherine II de Russie écraser la population de son empire. Et Voltaire ? Conseiller du Roi de Prusse, il n'a été qu'un courtisan.

Un terme fait frémir : la Terreur. En 1793 il suffisait d'être un « partisan de la tyrannie, du fédéralisme, ou ennemi de la liberté » pour mériter la guillotine. Et Robespierre incarne cette politique. Mais il ne faut pas oublier que c'est alors la guerre étrangère, menée par la Prusse et l'Autriche, auxquelles se sont jointes l'Angleterre et l'Espagne ; que c'est ensuite la guerre civile (Vendée...), à la suite de la levée en masse.

Avec la monarchie de Juillet (1830 – 1848) apparaît la notion de lutte des classes (canuts de Lyon), d'abord face à Louis Philippe le « roi bourgeois », ensuite avec la Seconde République (journées de juin).

Le « Parti de l'Ordre » occupe désormais le pouvoir. Cela en dépit des péripéties de l'Histoire Nationale : l'affaire Dreyfus, la loi de 1905 établissant la laïcité, comme le Front populaire, et les lendemains sociaux de la Libération.

Aujourd'hui la « globalisation » économique, voire culturelle, occupe le champ politique.

*Jean Paul Brachet*

## État des États

**L**a République, c'est la chose publique. Elle induit la démocratie, laquelle repose sur 4 piliers : l'égalité, la liberté, la fraternité et la laïcité (celle-ci depuis 1905).

À noter que telle que nous entendons cette dernière, seuls la France et le Portugal (depuis la chute de la dictature salazariste) semblent porter ce principe dans le monde.

Encore faut-il préciser que ce principe est bafoué depuis l'ère gaulliste, par le soutien officiel à l'enseignement privé (loi Debré) et par l'intérêt (sic) des gouvernants actuels pour les intérêts privés aux dépens du secteur public (énergie, transport...).

Et dans le monde, la démocratie se porte mal. La plupart du temps, du fait d'une religion dominante. Et cela même au sein de l'Union européenne, comme en Pologne où l'Église catholique est officiellement choyée, et en Grèce où l'Église orthodoxe jouit de privilèges majeurs.



C'est le cas dans les États où l'Islam domine, de la Mauritanie à l'Indonésie. Et ne parlons pas des théologies de fait, en Arabie ou au Qatar, ou de droit en Iran. Le pouvoir est entre les mains d'une oligarchie religieuse dictatoriale et de l'Islam chiite.

Aujourd'hui leur refus (pour le moins) de la laïcité s'observe un peu partout. Ainsi en Israël où il faut être juif pour être pleinement citoyen. Ainsi, la République indienne de

Modi privilégie officiellement les Hindouistes, comme la Birmanie peut le faire avec les Bouddhistes.

Le recours à des élections ne suffit pas à établir la démocratie. Exemple : la Russie de Poutine, avec le soutien officiel de l'Église orthodoxe, la Turquie d'Erdogan soutenue par l'Islam sunnite, les Philippines de Duterte par le Catholicisme... Le Brésil de

Bolsonaro, l'homme de l'armée, des grands propriétaires de l'Amazonie et de la cavalerie légère des Églises évangélistes.

Tout cela indépendamment évidemment du coût de la vie et des inégalités sociales.

*Jean Paul Brachet*

# Sylvie Cognard avec « Jean et Zlata »

**"Ce sont mes parents et je vais vous conter leur histoire parce qu'elle est belle comme un roman."**

Pitou est dans un piteux état. Pitou est revenu après sa disparition, il y a un an dans les environs de Grenoble. Pitou, le chat de la famille Cognard, a couvert 600 kilomètres pour retrouver la maison de la Celle Saint-Cloud.

Significative l'aventure de Pitou. En la narrant Sylvie Cognard nous fait pénétrer dans l'intimité familiale de ses parents « Jean et Zlata » et de leur nichée, quatre enfants : Jacques, l'aîné, Annie, Marianne et elle la petite dernière.

Un couple ordinaire « Jean et Zlata », avec ses problèmes de couple ordinaire, ses fins de mois difficiles à une certaine époque, ses tracasseries professionnelles pour elle, la journaliste, l'éducation des enfants, l'organisation des horaires et des déplacements, la gestion du quotidien, avec ses traditions, comme l'annuelle mise en bouteille d'un petit Beaujolais, en présence de toute la tribu, avec aussi beaucoup d'amour.

Un couple ordinaire, sortant de l'ordinaire. Il a fallu toutes les facéties du destin pour que Jean, jeune scientifique, tombe amoureux le premier soir de leur rencontre, avec Zlata, jeune étudiante yougoslave, venue pour suivre à Paris ses études littéraires.

Né, lui en 1911, elle en 1912, ils ont traversé le XXe siècle, soumis au vent des événements. Ils les ont subis les événements. On les suit dans leur longue marche, entamée le lendemain de leur mariage, dans la débâcle de 1940, puis dans les villages pyrénéens où ils se sont réfugiés.

Dans la perspective d'un monde meilleur ils ont voulu changer l'Histoire. Libertaires et proches du Parti communiste, même si cela paraît incohérent, athées, opposés à la violence, internationalistes, ils ont milité. À

leurs enfants ils ont transmis leurs valeurs, générosité, sensibilité aux injustices et aux inégalités, nécessité de se révolter et de désobéir lorsque notre conscience nous le conseille, anticonformisme, goût du beau, distance par rapport à l'argent, respect de la nature, foi en l'être humain.

C'est la transmission de ces valeurs que l'auteur souhaite assurer en retraçant la vie de



ses parents. Elle nous touche d'autant plus qu'elle n'en fait pas des héros. C'est la famille de madame et monsieur tout-le-monde qu'elle nous présente avec ses joies, ses peines, ses deuils ses disputes, ses incompréhensions, ses amours, ses désamours. Il n'y a pas d'encre rose au bout de sa plume. Son regard est lucide. Il n'y a pas de dorure dans l'habillage qu'elle fait pour combler les trous laissés par archives et témoignages. Pas de dorures et pas de flonflons dans le style.

Un des mérites du livre est de fixer dans la

vie de « Jean et Zlata » les jalons de l'Histoire en majuscule. En l'occurrence Sylvie affirme la maîtrise d'une historienne. Quelle précision dans les détails ! Elle rétablit aussi des vérités que les manuels scolaires passent sous silence : l'action positive du Parti communiste dans la Résistance, contre les guerres d'Indochine et d'Algérie, son soutien aux républicains espagnols, le rôle décisif d'Ambroise Croizat, ministre du travail de 1945 à 1947, dans l'instauration de la Sécurité sociale. « En deux ans il a plus fait pour le peuple que, depuis, tous les autres ministres du Travail ».

Le soutien de Zlata à Tito est également évoqué... et son désespoir à l'éclatement de la Yougoslavie. Zlata est décédée à Avrillé, elle avait 97 ans.

À travers les péripéties de la vie de « Jean et Zlata » et le rappel de la grande Histoire, on retrouve Sylvie, la benjamine de la tribu Cognard, une militante qui se bat pour le droit des femmes, l'écologie, la paix, l'abolition des frontières. Son rêve, est-il dit dans la quatrième de couverture : allier le Rouge et le Vert.

*Jean Goblet*

« Jean et Zlata ». Sylvie Cognard. Édition du Petit Pavé. 289 pages. 22 euros

## Sylvie Cognard

Médecin de famille, aujourd'hui retraitée, a longtemps exercé dans le quartier Verneau à Angers. Elle a écrit plusieurs livres dont *Toubib de cité* et *Chiennne de vie*.

Adhérente au Syndicat de la Médecine Générale, elle est directrice de la publication « Pratiques, les cahiers de la médecine utopique ».

Sylvie Cognard habite à Avrillé.

## Incroyable, mais vrai

Que diriez-vous si l'on vous affirmait que deux semaines de suite le tirage du loto a été le même ? Impossible, ou alors le tirage était truqué. Et pourtant, aussi incroyable que cela puisse vous paraître, le 6 septembre 2009 et le 10 septembre 2009, le loto bulgare tira les nombres 4, 15, 23, 24, 35, 42 deux fois de suite. Devant la tempête médiatique provoquée par cet événement, le gouvernement bulgare ordonna une enquête pour rechercher une éventuelle fraude. Résultat :

néant. On confia ensuite à des mathématiciens le soin de calculer la probabilité d'une telle coïncidence. Conclusion : à raison de deux tirages par semaine, elle dépasse 50 % au bout de 43 ans. Le loto bulgare existait depuis 52 ans. La répétition du même tirage devenait raisonnablement probable. Vous restez sceptiques ?

Une histoire similaire a eu lieu en Israël. Le 21 septembre 2010 et le 16 octobre 2010, les numéros 13, 14, 26, 32, 33, 36 sortirent deux

fois. En France le loto existe depuis 43 ans. Si vous croyez à votre chance, c'est peut-être le moment de rejouer le tirage de la semaine précédente. Avec modération cela va de soi. Si vous gagnez, pensez à souscrire un abonnement de soutien à l'Anjou laïque. Il vous en remercie par avance.

*Yves Mulet Marquis*

## Les amis du chalet du Cart

**Voilà... Une nouvelle fois le séjour « Entretien, Rénovation, Maintenance » organisé par les amis du Cart s'achève.**

Nous sommes vendredi après midi, il fait grand beau. Sur la terrasse silencieuse la montagne reprend toute sa place. Philippe, Babeth, Brice sont en route pour Angers, Anne, Yonnel et Romane profitent de la douceur pour une tranquille promenade au village, Yolande s'offre une petite boucle vers le col de Voza tandis que Michel est descendu « chez Firmin » rendre quelques outils. Claudette se repose, Catherine et Paul se laissent aller à une jolie sieste. Je cède à l'envie d'une petite bière fraîche pour arroser cette semaine bien remplie. Pour résumer rapidement, toutes les chambres sont parquetées et éclairées de panneaux LED. La peinture a rafraîchi la grande salle. Tous les travaux de plomberie sont terminés. Et enfin, « l'extraction haute » de la cuisine est fonctionnelle. Nous sommes dans les normes. Le gaz est livré, le bois est rangé... Le chalet de la FOL 49 est prêt pour la prochaine saison d'hiver. Alors, merci à toute l'équipe de Toussaint 2019. Et merci à nos généreux et discrets amis donateurs qui ont permis la motorisation de la hotte. C'est ainsi que cette année plus de 5 000 euros de travaux auront été entrepris.

### Avenir

Eric Mathé délégué général de la FOL 49 et Céline Legrais responsable du pôle tourisme du complexe Bouëssé - La Garenne ont rejoint le séjour afin d'étudier les possibilités de développement de la location du chalet en gestion libre pour des groupes sportifs. Céline Legrais serait chargée de la gestion du



chalet du Cart. Tous les deux ont pris contact avec différents interlocuteurs locaux. Ils ont aussi tracé les grandes lignes des tâches à réaliser avant le démarrage (printemps 2020) de cette nouvelle étape pour le Cart : rédaction d'un livret d'accueil précis, recrutement d'un personnel pour la réception, l'état des lieux et le nettoyage de fin de séjour, (ce qui se dit « conciergerie de chalet » dans la région), édition d'une tarification adaptée. Ils conviennent de la nécessité d'une liaison internet et de quelques investissements en matériel hôtelier comme le renouvellement des armoires. En effet cette année 2019 les colonies de vacances n'étaient plus au rendez-vous de la montagne. Le secteur « vacances » de notre fédération comme celui de notre réseau national est en déficit et le CA de la FOL 49 avait pris cette décision. Aussi, dans la remorque de Philippe tout le matériel de camping des colonies a repris le chemin de l'Anjou pour servir à nouveau.

le Goûter et ses brillants refuges, glisse par le couloir Payot jusqu'à Tête Rousse, puis au Nid d'aigle. Le Glacier de Bionnassay n'est plus le même. Il quitte maintenant sa moraine droite pour s'abriter le plus possible à l'ombre de l'aiguille de Bionnassay. Le réchauffement climatique est au travail. Ceux qui, il y a cinquante ans, ont commencé le chantier du Cart n'imaginaient aucunement ce bouleversement. Femmes et hommes du vingtième siècle, des lendemains qui chantent, des fraternités, ils destinaient le Cart aux rencontres humaines, à la simplicité des grandes tables, aux marches tranquilles, aux cordées solidaires. Beaucoup ne sont plus là. Permettez-moi de penser à eux et de vouloir encore comme le souhaite François Ruffin et comme ils l'espéraient « faire basculer la société des biens vers les liens ». Puisse le Cart continuer cet esprit.

*Alain Paquereau*

## Boules de fort



La finale du challenge de la boule des amicales laïques avait lieu cette année à Longué. Ils étaient présent(e)s ou représenté.e.s présidentes et présidents de Longué, Breil

Vernoil, Vernante, Couléon, Noyant. Avec de nombreux convives, ils partagèrent le repas du midi. Nicole Glémet sait recevoir. Ce n'était pas un banquet, mais ça y ressemblait. Pour que l'heure de la finale soit respectée, il eût fallu se priver de dessert. Pas question. Elle fut repoussée, bien qu'attendue. Elle opposa l'équipe de Courléon à celle de Longué. La première en demi-finale l'emporta sur l'équipe de Breil, la seconde sur l'équipe de Chavaigne. Bien

que retardée la confrontation des finalistes fut très suivie. D'une courte boule (12 à 11), Longué triompha. Le vin d'honneur se termina par une chanson entonnée par Paul, président de la section de la boule de fort de Longué : « Que roule, roule la boule de fort ». Oui qu'elle roule encore cette boule qui permet aux amicalistes des rencontres chaleureuses.



*J. P.*

# Broomball

**Nous avons découvert à la patinoire d'Angers, début novembre, un sport pratiqué par des fidèles abonnés de notre journal. Ce n'est pas pour les remercier de leur attachement à l'Anjou laïque que nous avons interviewé l'un d'entre eux, mais pour vous. Pour parfaire votre culture sportive et ne pas mourir. . . sans connaître le broomball. Parole à Pierre Seyeux.**

**Anjou laïque : Il y eut le premier et deux novembre, à Angers, le championnat d'Europe de broomball. C'est quoi ce sport ?**

**Pierre Seyeux :** Le broomball kezako ? Si j'attrape mon vieux dictionnaire HAR-RAP'S qui prend la poussière sur mes étagères depuis la fin de mes années lycée, je traduis : Broom = Balai, Ball=Ballon. C'est donc du balai-ballon ! Pas du curling ! C'est un sport de glace dérivé du hockey sur glace. Le principe reste le même sauf qu'on remplace le palet par un ballon, la crosse par un balai (manche sans palette, en bois ou en alu, avec une sorte de petit triangle de plastique) et, principale différence, pas de patins mais de simples chaussures avec des semelles spongieuses permettant des micro-adhérences au contact de la glace. L'absence de patinage en fait un sport plus accessible que le hockey. C'est un sport collectif qui peut se pratiquer en 4 catégories : homme où le contact est autorisé, mixte, femme ou master (+ de 40 ans) où le contact est prohibé. Il semble avoir été inventé lors de la construction du rail dans le nord canadien. Les ouvriers pratiquant le hockey à Montréal, ne disposant pas de leurs équipements en déplacement, ont eu l'idée de faire geler des balais de paille et de jouer sur des étendues glacées en chaussures, avec un ballon.

**A. L. : L'équipe de France était composée essentiellement d'angevins et de deux hauts savoyard pourquoi ?**

**P. S. :** L'idée d'importer ce sport canadien en France est venue de l'esprit fécond d'Emmanuel Elineau, joueur de l'équipe de hockey loisir d'Angers. Il a fait part de son envie au reste du groupe et une dizaine a adhéré au projet, non sans quelques remarques moqueuses des puristes hockeyeurs. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à Lausanne en 2015, à participer aux championnats d'Europe, sans connaître toutes les règles, sans matériel adapté, ni même sans

avoir jamais réellement joué. Nous nous sommes classés dernier mais quelques résultats inattendus pouvaient laisser penser que notre groupe avait du potentiel.

Conscients que pour grandir, nous devons nous développer en dehors d'Angers, à la veille des mondiaux de Regina au Canada, nous avons pris contact avec des connaissances, joueurs de hockey en Haute-Savoie dont Pierre Paquereau natif d'Angers. Deux joueurs alpins totalement débutants ont donc embarqué avec nous pour cette première échéance mondiale. La Haute-Savoie est un territoire stratégique, au cœur du broomball européen dominé par la Suisse et l'Italie. Une semaine plus tard, notre équipe « cendrillon » rentrait avec une belle médaille d'argent de challenge cup (2eme groupe mondial) et le titre de meilleur gardien du monde pour notre portier (mon frère, Antoine).

L'aventure était lancée... L'objectif suivant était d'obtenir de la glace pour des entraînements hebdomadaires, ce qui fut possible avec la construction d'Angers-Ice-



parc (une patinoire en français). C'est ainsi qu'aujourd'hui, une dizaine des joueurs et joueuses français ne sont pas issus du hockey sur glace mais de purs joueurs de broomball. Si l'expérience vous tente, venez nous rencontrer le dimanche soir de 17h45 à 18h45 sur la piste ludique d'Angers-Iceparc. Nous avons investi dans un peu de matériel, c'est le moment de s'en servir !

**A. L. : Comment pensez-vous développer cette activité dont vous êtes les pionniers ?**

**P. S. :** L'organisation du championnat d'Europe sur Angers avait pour but de se faire connaître. Je crois que le pari osé, du

broomball en France, a été gagné avec environ 1 500 spectateurs le vendredi soir pour le match entre les Français et les Italiens de Gherdeina. Assurément, il ne faut pas s'arrêter là !

L'avenir du broomball français ne passera pas nécessairement par la compétition

mais par une pratique ludique, fun. Je pense que c'est l'idée du sport loisir, du sport pour tous, qui doit nous guider dans un premier temps pour se faire connaître et faire apprécier notre sport au plus grand nombre. Plus on sera nombreux, moins le prix de licence sera cher et le broomball pourrait devenir le sport de glace le plus accessible financièrement.

Le modèle de Chambéry est intéressant. L'UFOLEP 73 propose régulièrement des soirées broomball. De nombreux joueurs viennent s'amuser pour une soirée en famille ou entre amis puis reviennent pour devenir des joueurs réguliers avec un bon niveau de pratique. Certains ont tellement mordu à ce sport qu'ils envisageaient de former une équipe et venir aux Championnats d'Europe angevins. Dommage les euros ont manqué.

À mon avis, une autre piste à creuser, se situe du côté des Écoles et des étudiants. Si on arrive à faire jouer des jeunes au ballon sur glace, il y a de fortes chances qu'ils en redemandent. Ce sport collectif est amusant, ludique et accessible.

Nous envisageons la mise en place d'un tournoi « étudiant » un soir d'hiver à l'image de ce qui se fait à Rouen (tournoi Zazimuts de Rouen) dans une ambiance incroyable. Toujours dans un but de promotion, nous avons rendez-vous avec la FFSG (Fédération Française des Sports de Glace) le 15 janvier 2020 pour

créer une entité broomball au sein de cette fédération. Cela permettrait un accès facilité à des heures de glace et la création de nouveaux clubs en France. Un rêve fou et doux, participer à un match de démonstration aux J.O. d'hiver.

Ce serait vraiment « broomballesque », l'Histoire continuerait comme elle a commencé !

Dans ce sport, tout reste à faire, à créer, c'est parfois difficile mais c'est aussi ce qui est captivant.

Convaincus ?

Rejoignez-nous ou aidez-nous !

## Islamophobie

Surtout, camarades de la bonne et juste cause, ne soyons pas islamophobes, mot guerrier de l'extrême droit néofasciste qui tente de forger une guerre civile morale et idéologique au sein du peuple sans chercher à savoir ce qu'est exactement l'islam et qui sont souvent des chrétiens intégristes, bornés et violents.

Mon meilleur ami et camarade depuis huit ans est un musulman africain exilé et on a d'excellents rapports hebdomadaires et d'intéressantes conversations sur l'islam quand il sait parfaitement que je suis sans religions... Que je critique !

Il sait que je ne crois pas en Dieu, des chrétiens ou des musulmans, ce qui le chagrine un peu !

Néanmoins, j'ai appris à me servir du Saint Coran et à le lire, ce qui n'est pas un crime, livre d'un homme que l'on peut facilement critiquer avec des arguments solides et de bonne foi, sans sarcasmes. La culture musulmane quasi universelle, qui touche divers domaines majeurs de l'humanité et que l'on peut critiquer aussi en certains points, est de très haut niveau et je suis fidèle à l'émission du dimanche matin sur France-Culture à 7h qui m'apprend beaucoup de choses que j'ignorais jusqu'alors à cause du silence institutionnel honteux. N'oublions pas que le sud de la France a été longtemps musulman... Avant les huit Croisades de sinistre mémoire. Aujourd'hui, il y a bien un Islam de France qui se cherche, mais qu'il vaut

mieux connaître car il s'inscrit durablement dans notre société, quoiqu'on fasse.

Ce qui n'empêche pas la saine critique idéologique qui n'a rien à voir avec « l'islamophobie » guerrière, d'un camp ou d'un autre. Fort naturellement, je blague avec mon camarade quand il me raconte des histoires que je ne partage pas du tout, il me comprend, me pardonne ! Et notre amitié pacifique de la vie quotidienne s'en renforce. Je crois en un islam pacifique en parallèle avec ma liberté de pensée dans une France laïque et démocratique tournée vers l'avenir.

*Max Bayard*

## Liberticide et racisme

Les lois spécifiques contre le voile musulman des 15 mars 2004 et 11 octobre 2010 sont-elles « liberticides ».

En un sens oui, assurément, puisqu'elles limitent pour les filles et les dames de religion musulmane - qui d'ailleurs invoquent leur liberté religieuse - le droit de se vêtir librement dans la décence, qui est une liberté traditionnelle fondamentale pour tous et toutes ; sauf neutralité vestimentaire des agents publics de l'État et des collectivités locales au nom de la laïcité constitutionnelle.

Peut-on critiquer des lois après leur adoption démocratique ? Sans doute, car ce ne sont pas des dogmes religieux et la liberté de pensée domine, sans limite.

On peut même le crier dans la rue les mains vides, cela s'appelle une manifestation publique pacifique d'opinion, qui est aussi une liberté fondamentale imprescriptible.

Alors, où est le problème quand, de toute façon, ces deux textes s'appliquent comme

lois de la République ?

### Racisme

Une manchette en Une de *Politis*, intitulée L'islamophobie est un racisme, m'amuse, car ils n'ont pas osé écrire que c'est du racisme, bien que les principaux concernés soient des Arabes français musulmans originaires d'Afrique du nord : Maroc, Algérie, Tunisie.

En réalité, l'islam est une religion se disant universelle pratiquée un peu partout de par le monde et à peu près chez tous les peuples, bien au-dessus des « races ».

Si le phénomène de l'islamophobie est particulièrement virulent en France, c'est la triste continuation de la guéguerre des deux religions, l'islam et la religion chrétienne catholique, qui se chamaillent depuis des siècles prétendant chacune être « la vraie religion », avec le souvenir non encore éteint des huit croisades meurtrières en « terre sainte » (des deux religions concurrentes).

Sur ce terreau ensanglanté ancestral, se sont installés de petits groupes d'extrême droite intolérante qui s'appuient sur un catholicisme intégriste vivace et soufflent sur les braises millénaires rencontrant sur leur chemin d'autres intégristes, islamistes, pour s'affronter violemment et préparer une pseudo-guerre civile dans la France laïque que tous deux détestent.

Voilà sommairement dit ce qu'il faut dénoncer et combattre ; combattre ces extrémistes menaçants et violents - en paroles et en actes - par toutes les voies légales d'une France déterminée à sauvegarder la paix intérieure, y compris par des manifestations de masse, de citoyens unis pour la République.

*M. Bayard*

Ndlr : Max a envoyé d'autres courriers de la même teneur, ils seront publiés sur le blog. Une discussion pourra s'ouvrir

## Et pendant ce temps là

La polémique autour du voile des mères accompagnatrices de sorties scolaires sature les médias. Et pendant ce temps là, dans un retentissant silence médiatique, le ministre de l'Éducation nationale réduit de moitié dans le budget de l'année 2020 les fonds sociaux des établissements scolaires. Ainsi le budget affecté aux fonds sociaux passera de 59 millions d'euros en 2019 à 30,6 millions d'euros en 2020. Question loin d'être anecdotique puisqu'on dénombre 1,2 millions d'enfants pauvres en France, soit 10% des élèves. Voilà qui va régler le - très grave -

problème du voile des mères accompagnant les sorties des élèves : plus de crédits, plus de sorties.

**Et pendant ce temps-là**, dans un retentissant silence médiatique les réformes du mode d'indemnisation des chômeurs. Sur les 2,65 millions de personnes qui auraient ouvert un droit avec les règles de 2017, 50 % verront leurs droits diminuer en application des nouvelles règles de calcul des indemnités applicables à partir du 1er novembre 2019.

Et les réductions d'indemnités seront sévères puisque selon une étude de l'UNEDIC publiée en septembre sous l'intitulé « Perspectives financières de l'assurance chômage 2019-2022 », la diminution des prestations sera de 1,170 milliard en 2020, 2,240 milliards en 2021 et 2,250 milliards en 2022. Selon certaines sources, Pôle emploi envisage de recruter des vigiles à partir du printemps pour faire face aux allocataires mécontents.

*J-L G*

# L'Anjou laïque **APPEL**

## Faites abonner : des amis, des relations, des parents !

Nous renouvelons l'appel paru dans le dernier numéro. La feuille intercalaire portant les bulletins d'abonnement placée avant l'appel a induit des lecteurs en erreur. Ils ont cru que c'était des bulletins de soutien ou de réabonnement. Nous les remercions de leurs fidélités. Mais le premier objectif était de gagner de nouveaux abonnements. Il faut élargir le cercle des lecteurs à des personnes susceptibles d'être intéressées.

L'Anjou laïque n'a pas la prétention d'apporter la lumière, son ambition est seulement de présenter des points de vue souvent occultés. C'est un journal ouvert à la controverse. Si son credo est la défense de l'école d'une république laïque, il traite de nombreux autres sujets. Au travers de rubriques variées, une information citoyenne est son fil rouge. Aidez le à exister. Utilisez des bulletins d'abonnement ou faites seulement un chèque avec les renseignements ci-dessous demandés, Indiquer Anjou laïque sur l'enveloppe.

### Abonnement Anjou Laïque (4 numéros)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Je m'abonne à  
l'Anjou Laïque :

**Abonnement annuel**

12 €

**Abonnement de soutien**

15 € ou plus

Retourner à :

**FOL49 - Anjou Laïque**  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 ANGERS

réglement  
à l'ordre de la FOL49

### L'Anjou laïque N° 130

**Fondateurs :**

Yvonne et Henri Dufour

**Directeur de la publication**

Jack Prout

**Comité de rédaction**

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet,  
Sylvain Faillie, Jean-Pierre Thuleau  
Jean-Louis Grégoire, Daniel Renou,  
Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau,

**Collaboration**

G. Cherbonnier,  
M. A. Guéry, J. Goblet

**Mise en page**

FOL49, Jack Prout

**Imprimerie**

Paquereau Technographis  
8 Bld Bretonnière  
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

### Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,  
de nouvelles contributions

[anjoulaique.blogstop.com](http://anjoulaique.blogstop.com)

mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)

 **contact**  
Librairie • papeterie  
3 rue Lenepveu ANGERS

## Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

### Deux carrés

Un peu de géométrie euclidienne classique. Deux carrés de dimensions différentes vous sont donnés. Comment traceriez-vous un carré dont la surface est égale à la somme des surfaces des deux carrés donnés ?

### Réponse de la devinette précédente : Descente dans une mine

On nomme poids du mineur l'attraction que sa masse de 75 kg subit de la part de la Terre. Seule la part de la Terre située sous ses pieds l'attire. Dans une mine à 1 km de profondeur, c'est une sphère dont le rayon est inférieur de 1 km à celui de la Terre entière. Elle a une masse proportionnelle au cube de son rayon. Sa force d'attraction varie proportionnellement à l'inverse du carré de son rayon. Au final le poids est donc proportionnel au rayon. La valeur classiquement retenue pour le rayon de la Terre est 6 371 km. Le poids du mineur change donc dans le rapport 6 370/6 371. Pour un poids de 75 kg à la surface de la Terre, il diminue de 11,8 g. Ce calcul théorique suppose une Terre parfaitement homogène, ce qui diffère sensiblement de la réalité.

Y. M.M.

### Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

**Bon à retourner à :**

FOL 49 - Anjou laïque  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 Angers

# Les délires de Sylvain



## Ça ne nous échappe pas non plus

En plus de l'économie sur l'achat de capotes pour leurs élèves, en plus des subventions versées par les collectivités locales pour leurs écoles maternelles, l'enseignement privé bénéficiera en 2020 d'une rallonge de la dotation nationale<sup>1</sup>. Elle s'élèvera à 7,637 milliards d'euros contre 7,255 en 2016. Ce montant est quasi égal à celui consacré à la justice de ce bas monde. Un pari sur la justice divine du Ministre Blanquer ancien élève studieux du fameux collège privé catholique Stanislas ?

<sup>1</sup> information du Créal 76